epfl 40 ANS
1973 • 2013

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU

EN DATE DU 26 JUIN 2013

171ème REUNION

L'an deux mille treize, le 26 juin à 14 H 30, le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine s'est réuni, à Pont-à-Mousson, à l'Abbaye des Prémontrés.

SONT PRESENTS

M. BOLMONT	Président
M. STAUB	Premier Vice-président
MM. ARIES, LALANDRE, CORZANI, LIOUVILLE	Vice-présidents
Mmes MARCHAL, DEAU	Membres
MM. BERGE, BITTE, ROYER, SERRIER	

SONT EXCUSES

M. JANNOT, PAQUET, LECLERC	Vice-présidents
MM. ARKER, PELLETIER, GREMILLET, FRIANG	Membres

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION

M. PILLET	Contrôleur général économique et financier
M. GENDRE	Agent Comptable
Mme WALTNER	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
M. MEUNIER	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
M. FABBRI	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
M. GAUTHIER	Directeur Général de l'EPFL
M. COURTIN	Directeur Général Adjoint de l'EPFL
M. PROTH	EPFL

Rue Robert Blum • BP 245 • 54701 Pont-à-Mousson Cedex - Téléphone : 03 83 80 40 20 • Fax : 03 83 80 40 21 • Courriel : contact@epfl.fr • www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 • APE : 4299Z • TVA Intracommunautaire : FR32301365847

M. BOLMONT ouvre la séance.

Il remercie les administrateurs concernés et les représentants de l'Etat et de la Région qui ont pu se libérer pour cette réunion.

Il salue la présence de M. GENDRE, agent comptable de l'EPFL et de M. PILLET, chargé du contrôle économique et financier.

Le Président présente ensuite les excuses des Préfets de Région, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse, de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, du Secrétaire Général de la Moselle, des Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, retenus par d'autres engagements ainsi que les autres membres du Bureau empêchés de participer à cette réunion.

Il souhaite la bienvenue à Mme WALTNER du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales qui représente Monsieur le Préfet de Région et Mme Chantal CASTELNOT, Secrétaire générale pour les affaires régionales, M. MEUNIER, représentant Madame la Directrice de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et enfin M. FABBRI représentant Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Il propose d'attribuer les pouvoirs donnés par M. ARKER à M. LIOUVILLE, M. FRIANG à M. ROYER, M. GREMILLET à M. LALANDRE, M. JANNOT à M. SERRIER, M. LECLERC à Mme MARCHAL. M. PELLETIER a quant à lui donné son pouvoir à M. BOLMONT.

Le quorum est atteint.

Il est passé au premier point de l'ordre du jour.

♦

♦ ♦

1 - RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU BUREAU

Le projet de procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 mars 2013 a été transmis à tous les administrateurs. Aucune demande de modification n'a été formulée.

En conséquence, il est ratifié.

2 – OPERATIONS FONCIERES

Au titre des actions foncières, 31 opérations sont évoquées aujourd'hui, dont 16 nouvelles conventions. Les interventions porteront globalement sur 561 ha

d'acquisitions nouvelles pour un montant de 22M€. Il est ainsi prévu de créer 1143 logements dont 364 logements sociaux.

2.1 – Conventions de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle

Dix nouvelles conventions foncières opérationnelles sont examinées. 515ha sont prévus au titre de nouvelles acquisitions pour 17.2M€, représentant un potentiel de 1002 logements dont 259 logements sociaux.

✓ **Communauté de communes du Bassin de Pompey et Commune de Malleloy (n° opération FC4G11)**

Il s'agit d'acquérir une emprise de 3.05ha sur le site des Coteaux de la Rochatte afin d'y créer 54 logements. Le projet prévoit également la préservation d'arbres remarquables. L'opération, conforme aux orientations du 4ème PLH, est estimée à 740 000€.

La délibération B13/029 est adoptée.

✓ **Communauté de communes Vals de Moselle et de l'Esch et Commune de Dieulouard (n° opération FC4S03)**

Le site est classé en périmètre à enjeux dans le cadre du développement de la commune de Dieulouard. Il doit permettre la réalisation d'un projet d'habitat à vocation sociale avec accessibilité handicapés. Il doit en outre présenter une certaine qualité architecturale en raison de la présence du château. La réalisation de 9 logements sociaux doit permettre de renforcer le taux de logements sociaux sur le territoire communal et d'apporter une certaine mixité sociale. Cette acquisition est estimée à 130 000€.

La délibération B13/030 est adoptée.

✓ **Communauté d'agglomération Portes de France Thionville et Commune de Thionville (n° opération FC7B20)**

L'urbanisation du nord-est de l'agglomération de Thionville a été fortement marquée par l'activité industrielle et il convient de redonner de la cohérence urbaine à ce secteur. Cela passe notamment par la reconquête des friches industrielles. Dans ce cadre, l'EPFL a été sollicité pour acquérir l'emprise ETILAM de plus de 8ha appartenant à Arcelor Mittal, afin notamment d'implanter un nouveau quartier d'habitat (850 à 950 logements), mais aussi de créer une coulée verte permettant le confinement de la pollution présente sur le site.

M. GAUTHIER indique que cette opération dont le coût est évalué à 6M€ a été soumise à l'avis préalable de M. PILLET.

La délibération B13/031 est adoptée.

✓ **Communauté d'agglomération du Val de Fensch (n° opération FC7G05)**

La collectivité souhaite mener sur les 42 ha de la zone industrielle et de la friche ferroviaire du Breuil à Florange, un programme de requalification visant à proposer de nouvelles parcelles pour des activités artisanales et permettant de créer une pépinière d'entreprises. Cette acquisition est estimée à 3.5M€.

La délibération B13/032 est adoptée.

✓ **Communauté de communes du Warndt et Commune d'Ham-Sous-Varsberg (n° opération FC7O02)**

La commune de Ham-sous-Varsberg souhaite augmenter ses capacités d'accueil en matière de logements. Elle a sollicité l'EPFL pour acquérir environ 4ha en vue de réaliser une opération proposant différents types d'habitat (collectif, maisons en bandes, habitat individuel). 75 logements dont 7 sociaux devraient être créés. Le coût de cette acquisition est de 700 000€.

La délibération B13/033 est adoptée.

✓ **Office Public de l'Habitat de Thionville**

- VEFA THIONVILLE Casemate Griesberg (n°opération FC7R03)

L'OPH de Thionville souhaite mener un projet de réhabilitation de la casemate Griesberg. L'objectif est de redonner vie à ce bâtiment militaire à l'abandon situé en centre-ville. Des logements, commerces et bureaux sont prévus. 20 nouveaux logements sociaux devraient être réalisés dans le cadre de cette vente en l'état futur d'achèvement. Le prix de cette acquisition (43a53ca) est de 2.4M€ HT.

- THIONVILLE Rue des Frères (n°opération FC7R04)

Le projet prévoit 32 logements sociaux (16 T2 et 16 T3) sur une emprise de 91a75ca. Il comprendra également 32 places souterraines de stationnement. Il s'inscrit dans un projet plus vaste qui sera complété par du foncier à bâtir et des aménagements paysagers. Le coût de cette acquisition est de 3M€.

Les délibérations B13/034 et B13/035 sont adoptées à l'unanimité.

✓ **Communauté de communes du Bassin de Neufchâteau et Commune de Neufchâteau (n°opération FC8E03)**

La commune de Neufchâteau souhaite se réapproprier deux bâtiments du centre-ville aujourd'hui vacants pour y installer des logements dans les étages et des activités et des services au rez-de-chaussée. Cette opération contribue à la redynamisation et à

la mise en valeur du centre-ville. Pour mener à bien cette opération, l'EPFL a été sollicité afin d'acquérir deux bâtiments. Ces acquisitions sont estimées à 150 000€.

La délibération B13/036 est adoptée.

✓ **Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (n°opération FCXB07)**

L'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval doit mettre en œuvre une stratégie foncière sur l'ensemble du périmètre d'une ZAD, basée sur le programme de développement de l'OIN Alzette-Belval. Celui-ci prévoit notamment de réaliser des zones d'activités économiques, d'urbaniser, d'équiper ou de protéger sur le plan de l'environnement les secteurs situés en ZAD. Dans ce cadre, une première série d'acquisitions (environ 50ha) pour un montant de 300 000€ doit être réalisée par l'EPFL qui est titulaire du droit de priorité de l'EPA, ou qui pourra exercer celui des communes concernées.

La délibération B13/37 est adoptée.

✓ **Office Public de l'Habitat de Montigny-lès-Metz et Commune de Montigny-lès-Metz (n°opération FC7S02) (Dossier remis sur table)**

La Commune de Montigny-lès-Metz doit répondre à une demande croissante de logements sociaux. Elle se situe en zone tendue pour le logement B1. L'OPH de Montigny-lès-Metz prévoit la réalisation d'un collectif de 10 à 12 logements aidés (PLUS et PLAI) sur deux niveaux, rue Saint Ladre. L'EPFL a été sollicité pour assurer la maîtrise foncière des trois parcelles nécessaires au projet, d'une surface totale de 10a85ca. Le coût de cette acquisition est de 240 000€.

La délibération B13/38 est adoptée.

2.2 – Conventions d'opérations foncières diffuses

Au titre des actions foncières diffuses, deux opérations sont examinées pour un coût de 2.6M€. En termes de logements, 48 sont projetés, dont 12 sociaux.

✓ **Commune de Saulxures-lès-Nancy (n°opération FD4090)**

La commune de Saulxures-lès-Nancy souhaite mener un projet d'aménagement comprenant des équipements publics d'intérêt collectif (centre socio-culturel, crèche, groupe scolaire, centre technique municipal), des commerces de proximité et des logements (48 dont 12 logements sociaux). L'EPFL a été sollicité pour acquérir les 2ha19a de l'ancienne usine Malora, sur lesquels ce projet doit être réalisé. L'opération est estimée à 600 000€.

La délibération B13/39 est adoptée.

✓ **Ville de Metz (n°opération FD7099) (Dossier remis sur table)**

La Ville de METZ avait sollicité l'EPFL pour acquérir des terrains situés sur le ban communal de Coincy (37ha 62a 71ca). Une convention avait été signée en 1998 à cet effet. Cette convention étant échue, il convient d'engager un nouveau partenariat pour régulariser le portage foncier réalisé par l'EPFL.

Il s'agit d'une régularisation au titre du plan foncier.

La délibération B13/40 est adoptée.

2.3 – Convention d'opération foncier sensible

✓ **Commune de Golbey (n°opération FS8T01)**

L'arrêté préfectoral n° 3073/2011 en date du 17 décembre 2011 instaure un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) générés par la Société TOTALGAZ sur le territoire de la commune de GOLBEY. Elle a sollicité l'EPFL pour assurer la maîtrise foncière des deux secteurs de délaissement figurant dans le PPRT (De1 et De2). Il s'agit donc d'acquérir pour 800 000€, les 24a13ca concernés par ce délaissement.

La délibération B13/41 est adoptée.

2.4 – Fonds régional de minoration foncière

Deux opérations sont présentées. 1.55ha sont à acquérir pour un montant de 1.1M€. 93 logements sociaux devraient être construits.

✓ **Office Public de l'Habitat de Montigny-lès-Metz et Commune de Marly (n°opération MF7X17)**

L'OPH de Montigny-lès-Metz souhaite construire 20 pavillons séniors sur l'emprise de l'ancien stade Jeanne d'Arc. L'EPFL a été sollicité pour acquérir sur la commune, les emprises nécessaires au projet (1ha13a26ca). Le coût global de l'opération est de 270 000€.

✓ **LOGIEST et Commune de Rombas (n°opération MF7X18)**

LOGIEST souhaite réaliser, Rue Gustave Charpentier à Rombas, 73 logements sociaux répartis de la manière suivante : 13 logements en location accession, 45 logements PLUS et 15 logements PLAI. Il s'agira de logements collectifs. L'opération sera labellisée BBC. LOGIEST a sollicité l'EPFL pour qu'il acquiert les 10 parcelles (41a89ca) nécessaires à la réalisation de ce projet. Cette acquisition est estimée à 860 000€.

Les délibérations B13/42 et B13/43 sont adoptées à l'unanimité.

2.5 – Avenants à des conventions foncières

M. GAUTHIER présente 14 avenants dont les projets figurent dans le dossier de séance. 353 000€ supplémentaires sont mobilisés.

La liste des avenants, les modifications conventionnelles et les modifications proposées sont reportées dans le tableau en annexe du présent compte-rendu.

M. BOLMONT soumet globalement au vote les modifications conventionnelles proposées. En l'absence de commentaire, la délibération B13/044 est adoptée.

2.6 – Points divers relatifs à des conventions foncières

- Indivision SOLVAY

Il est proposé aux administrateurs d'autoriser la cession d'une emprise de 25a78ca à Maxéville pour un montant de 10 395 € HT. Sur la parcelle cédée devrait être réalisé un centre de loisirs aquatiques canins (y compris la voie d'accès).

La délibération B13/045 est adoptée.

- Parc d'activités de Nancy-Pompey

La cession d'une emprise de 25a78ca, pour la somme de 58 958.86€ HT est soumise aux administrateurs. La société Global Info doit installer sur la parcelle cédée un bâtiment à usage de bureaux.

La délibération B13/046 est adoptée.

3 – OPERATION MIXTE FONCIER/RECONVERSION

✓ **Commune de Richemont (n°opération FS7T01 et RD7M89)**

La commune de Richemont a sollicité l'EPFL pour assurer la maîtrise foncière des deux secteurs de délaissement (De1 et De2 - 3ha29a03ca) prévus dans le PPRT de la société AIR LIQUIDE. Le PPRT ne permettant pas une répartition des coûts de démolition entre les différents acteurs (exploitant, Etat, Collectivités), la commune de Richemont a donc sollicité l'EPFL pour la prise en charge de la démolition de deux bâtiments, présents dans ces périmètres, qui ne pourraient être reconvertis compte tenu des contraintes et restrictions d'usage désormais en vigueur. L'acquisition a été estimée à 3M€ et les travaux de démolition à 300 000€.

Les délibérations B13/047 et B13/048 sont adoptées.

4 – OPERATIONS DE RECONVERSION

Trente opérations sont présentées dont deux avenants. 21M€ sont mobilisés pour contribuer à la reconversion de 1038ha.

11 opérations concernent de l'habitat. 550 logements dont 96 sociaux sont prévus.

4.1 – Opérations de reconversion au titre du Traitement des Espaces Dégradés

14 opérations sont présentées aujourd'hui. Elles mobilisent 10.8M€.

✓ Communauté de Communes du Bassin de Pompey (n°opération RD4H30)

Le site Eiffel à Pompey accueille depuis 2007 l'Espace Multiservice Intercommunal – EMI (siège de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, crèche, police intercommunale, etc.). Il reste aujourd'hui environ 4,5 ha à commercialiser pour de l'activité tertiaire et de l'habitat sur le parc d'activités. Dans cette optique, il apparaît nécessaire de déconstruire le bâtiment administratif des anciennes aciéries, situé à l'extrémité sud du site. L'EPFL a été sollicité. Il s'agit de réaliser des études de maîtrise d'œuvre, y compris les diagnostics préalables, le désamiantage et la déconstruction. Cette opération de 250 000€ est intégralement prise en charge par la politique de Traitement des Espaces Dégradés.

La délibération B13/049 est adoptée à l'unanimité.

✓ Communauté de communes du Toulois (n°opération RD4H31)

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes du Toulois souhaite reconvertir l'ancienne usine de pneumatiques KLEBER. A la demande de la Collectivité, l'EPFL a fait réaliser une première étude de vocation qui a permis de déterminer un scénario d'aménagement du site. Certains équipements doivent être démantelés car devenus obsolètes et non utilisables pour le futur aménagement. L'EPFL a été sollicité pour engager des travaux de déconstruction partielle, de clos et couvert et de pré-aménagement des espaces libres. Ces travaux estimés à 600 000€ sont intégralement pris en charge par la politique de Traitement des Espaces Dégradés.

La délibération B13/050 est adoptée à l'unanimité.

✓ Commune de Joeuf (n°opération RD4M35)

La commune de Joeuf souhaite faire du site GRAPHIE 3 un point fort de l'entrée de ville, dans le cadre d'un aménagement global de la zone sur le thème de la santé. Dans le cadre de la requalification du site, il est nécessaire de mettre en sécurité un mur de soutènement, de réaliser des purges d'ouvrages enterrés et de réaliser le pré-aménagement des abords. Ces travaux (200 000€) sont pris en charge à 80% par la politique de traitement des espaces dégradés et à 20% par la commune.

M. CORZANI ne prend pas part au vote.

La délibération B13/051 est adoptée.

✓ **Commune de Jarny (n°opération RD4M38)**

La commune de Jarny souhaite transformer les corps de bâtiments les plus intéressants du carreau de l'ancienne mine de Droitaumont en salle polyvalente et en espace culturel. Une partie des espaces extérieurs sera également transformée en champ de foire afin d'y organiser des manifestations de plein air. Le coût de l'opération est de 1.2M€ pris en charge à 80% par la politique de traitement des espaces dégradés et à 20% par la Commune.

La délibération B13/052 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Commune de Joeuf (n°opération RD4M39)**

La commune de Joeuf souhaite faire du site de l'ancienne usine EUROPIPE une zone de développement urbain. Une étude d'urbanisme a été réalisée par l'EPFL en 2007. Elle prévoyait la réalisation de 250 logements et 8.700 m² d'équipements, commerces et services. Dans le cadre de la présente opération, il est prévu de réaliser les travaux de déconstruction des infrastructures encore sur site. Les travaux, estimés à 600 000€, seront pris en charge intégralement par la politique de traitement des espaces dégradés.

M. CORZANI ne prend pas part au vote.

La délibération B13/053 est adoptée.

✓ **Communauté de Communes de la Haute Saulx (n°opération RD5H34)**

La Communauté de Communes de la Haute Saulx souhaite créer un centre de développement durable en milieu rural pour compléter l'activité culturelle et touristique déjà présente sur le site des anciennes fonderies d'Ecurey. La présente opération consiste en la réalisation d'une seconde tranche de travaux de remise en état du clos et du couvert d'une grande halle à moulage et des magasins attenants. L'opération d'un coût de 400 000€ est prise en charge à 80% par la politique régionale de traitement des espaces dégradés et à 20% par la collectivité.

La délibération B13/054 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Communauté de Communes du Sillon Mosellan et Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (n°opération RD7M88)**

L'ancien site sidérurgique de Gandrange est localisé sur les bans communaux de Gandrange, Amnéville, Richemont et Mondelange. Cette entité fait partie d'un vaste complexe sidérurgique d'environ 400 ha de la vallée de l'Orne. Les Communautés de Communes du Pays Orne-Moselle et du Sillon Mosellan ont lancé une réflexion commune d'ordre économique sur le devenir de ce vaste espace qu'elles ont baptisé conjointement «zone industrielle des Portes de l'Orne». Le site de Gandrange constitue l'une des futures réserves foncières d'envergure de la vallée de l'Orne. C'est pourquoi, les deux Communautés de Communes envisagent de reconquérir cet espace et souhaitent disposer d'un schéma directeur de redéploiement urbain et économique. Ces études de faisabilité et d'aménagement (100 000€) sont prises en charge à 80% par la politique régionale de traitement des espaces dégradés et à 10% par chacune des collectivités.

La délibération B13/055 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Syndicat Mixte de Gestion du Musée «La Mine» de Petite-Rosselle (n°opération RD7M90)**

Entre 2010 et 2012, l'EPFL a réalisé une étude technique et de vocation qui visait à la définition d'un projet global de conservation du Carreau Wendel. Le scenario retenu par le Syndicat Mixte propose de conserver et valoriser le caractère patrimonial unique du Carreau Wendel à travers un projet de dynamisation et de diversification économique. Il y a lieu aujourd'hui d'engager les premiers travaux permettant de rendre attractif le carreau. Une enveloppe de 2.5M€ a été votée en CORTHEX pour mener des travaux de démolition, de terrassement, de paysagement mais aussi pour engager des travaux de clos et couvert sur les bâtiments devant promouvoir l'activité culturelle et touristique du site. Ces travaux sont pris en charge à 80% par la politique régionale de traitement des espaces dégradés et à 20% par le syndicat mixte de gestion du musée.

La délibération B13/056 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Commune de Docelles et Conseil Général des Vosges (n°opération RD8H52)**

Il s'agit de poursuivre la requalification de l'ancienne papèterie LANA dans le cadre du projet communal «Docelles – Cité du Papier». L'opération consiste en la réalisation des travaux de requalification des ouvrages préservés (réfection des toitures, menuiseries extérieures, façades, restauration des ouvrages hydrauliques etc.). Une enveloppe de 2M€ est consacrée à ces travaux. Elle est cofinancée à 80% par la politique régionale de traitement des espaces dégradés et à parts égales par le Conseil Général des Vosges et la collectivité.

La délibération B13/057 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Commune de Charmes (n°opération RD8H55)**

La commune de Charmes souhaite parachever un processus engagé il y a maintenant plus de 15 ans en procédant à la déconstruction des derniers bâtiments de l'ancienne Brasserie KRONENBOURG. Elle prévoit de réaliser une opération comportant à la fois de l'habitat et des équipements publics et/ou associatifs. Ces travaux (800 000€) comprennent le curage et le désamiantage des bâtiments puis leur déconstruction et la remise en état du site. Ils sont pris en charge intégralement par la politique régionale de traitement des espaces dégradés.

La délibération B13/058 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Commune de Saint-Maurice sur Moselle et Conseil Général des Vosges (n°opération RD8H57)**

La commune de Saint-Maurice sur Moselle présente sur son territoire trois friches (« SA DONZE », « GAM » et « Relais des Ballons »). Elle s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche visant à renforcer son attractivité par la réalisation de certains projets (maison de santé...). Elle souhaite engager une réflexion sur le devenir de ces friches (diagnostic du bâti, évaluation des potentialités de réemploi) afin d'établir une stratégie de reconversion sur le moyen et le long termes. Cette étude de 80 000€ est cofinancée à 80% par la politique régionale de traitement des espaces dégradés et à parts égales par le Conseil Général des Vosges et la collectivité.

La délibération B13/059 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Commune d'Eloyes et Conseil Général des Vosges (n°opération RD8H58)**

La Ville a sollicité l'EPFL en 2003 pour assurer la restructuration de l'ancienne usine TENTHOREY. Après une première tranche de travaux, la Ville d'Eloyes souhaite engager une réflexion sur la reconversion de la dernière partie du site non traitée, pour de l'habitat. L'EPFL va entreprendre une étude technique et de vocation. Une enveloppe de 80 000€ est dédiée à cette étude prise en charge à 80% par la politique régionale de traitement des espaces dégradés et à parts égales par le Conseil Général des Vosges et la commune.

La délibération B13/060 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Commune de Moyenmoutier (n°opération RD8H59)**

Les diverses réflexions menées sur le site PEAUDOUCE ont permis de définir une emprise réservée à un aménagement paysager dans l'axe des bâtiments, afin de conserver la perspective retrouvée après des démolitions et de mettre en valeur l'édifice. Ces travaux de mise en valeur paysagère sous forme d'une cour d'honneur, de jardins et d'un verger, d'un montant de 1.9M€, sont pris intégralement en charge par la politique régionale de traitement des espaces dégradés.

La délibération B13/061 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle et Conseil Général des Vosges (n°opération RD8H60)**

La collectivité s'est engagée dans une démarche visant à structurer la «filière bois-feuillus des Vosges». Dans ce contexte, le site de la Féculerie d'HADOL pourrait accueillir une unité de fabrication de plaquettes bois destinée à alimenter les chaufferies bois de la Communauté de Communes et des collectivités avoisinantes. Il est cependant nécessaire de mener, au préalable, une requalification du site (désamiantage, déconstruction partielle, clos/couvert, plate-formage). Il s'agit aujourd'hui d'engager des études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre. Une enveloppe de 80 000€ a été votée en CORTHEX pour ces prestations, qui sont prises en charge à 80% par la politique régionale de traitement des espaces dégradés et à parts égales par le Conseil Général des Vosges et la communauté de communes.

La délibération B13/062 est adoptée à l'unanimité.

4.2 – Opérations de reconversion au titre des Sites et Sols Pollués

3 opérations sont examinées aujourd'hui au titre de cette politique qui mobilisera 710 000€.

✓ **Communauté Urbaine du Grand Nancy (n°opération RP4H14)**

Le Grand Nancy a sollicité l'EPFL pour réaliser une étude environnementale afin d'évaluer l'état de pollution des sols et des eaux souterraines et leur compatibilité avec le futur projet urbain à dominante habitat qui doit prendre place sur un ancien terrain appartenant à la SNCF à Jarville et Heillecourt. Une enveloppe de 200 000€ est consacrée à cette étude. Elle est prise en charge à 80% par la politique régionale de traitement des sites et sols pollués et à 20% par le Grand Nancy.

La délibération B13/063 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (n°opération RP4H15)**

La collectivité souhaite donner une nouvelle vocation au site de l'ancienne scierie Timber à Favières pour y réinstaller de l'activité ou y développer d'autres fonctions comme l'agriculture, le stockage de grumes de l'ONF et une réserve incendie. Il convient aujourd'hui, par une étude environnementale, de préciser le contenu du projet de requalification qui a été retenu suite à une étude de vocation réalisée en 2010. 60 000€ sont consacrés à des investigations de terrains, à l'établissement d'une évaluation quantitative des risques sanitaires et à la rédaction d'un plan de gestion.

Ces prestations sont prises en charge à 80% par la politique de traitement des sites et sols pollués et à 20% par la collectivité.

La délibération B13/064 est adoptée à l'unanimité.

✓ **Commune de Joeuf (n°opération RP4M18)**

La commune souhaite mener un projet de revalorisation globale du crassier d'Haropré. Les études et diagnostics préalables, réalisés entre 2008 et 2010, ont permis de donner une vocation à ce site, orientée vers la création d'une aire de loisirs ainsi qu'une revégétalisation globale. Un diagnostic environnemental a permis de confirmer la compatibilité des sols avec le projet d'aménagement validé par la commune. Au titre de la dépollution, il convient de traiter les spots les plus impactés (évacuation en centre de traitement agréé ou confinement in situ des matériaux pollués). Ces travaux estimés à 450 000€ sont pris en charge à 75% par la politique régionale de traitement des sites et sols pollués et à 25% par la commune de Joeuf.

M. CORZANI ne prend pas part au vote.

La délibération B13/065 est adoptée à l'unanimité.

4.3 – Opération de reconversion des friches urbaines

✓ **Ville de Metz (n°opération RU7H07)**

Le site du CHR Bon Secours représente une réserve foncière de 2ha située en plein cœur du quartier Sainte-Thérèse. La libération de cette emprise a fait émerger l'opportunité d'une opération urbaine à plus grande échelle. La Ville de Metz a sollicité l'EPFL afin de procéder à la déconstruction, totale ou partielle, des immeubles du site. Les études de maîtrise d'œuvre, les travaux de déconstruction et la sécurisation du site sont estimés à 2.5M€. Ils sont pris en charge à parts égales par l'EPFL et la Ville de Metz.

La délibération B13/066 est adoptée à l'unanimité.

4.4 – Opérations de reconversion des friches militaires

Trois opérations sont examinées pour un montant de 3.3M€. Les interventions programmées contribuent à la reconversion de 468ha.

✓ **Ville de Metz (n°opération RM7X06)**

Dans le cadre de la requalification de la caserne Desvallières, les diagnostics techniques et structurels sur les bâtiments ont permis de définir un programme de travaux. Une enveloppe de travaux de 800 000€, cofinancée à parts égales par la politique de traitement des friches militaires et la Ville de Metz, doit permettre la réalisation de travaux de désamiantage, de déconstruction, et de clos et couvert.

✓ **Communauté d'Agglomération de Metz Métropole**

- Base aérienne de Frescaty (n°opération RM7X08)

Metz Métropole et l'EPFL conduisent actuellement plusieurs études sur le devenir de la BA128. Au vu des orientations générales de réemploi qui ont été retenues par Metz Métropole, à court et moyen termes, et des conclusions sur l'état sanitaire et structurel de certains bâtiments, il apparaît nécessaire d'entreprendre des démolitions. Dans un premier temps, la démolition d'environ 42 000 m^2 de bâtiments, et près du double dans les 2 ans si une réoccupation rapide n'est pas effective, doit être entreprise. Une enveloppe de 2M€ cofinancée par la politique de traitement des friches militaires et Metz Métropole doit permettre de mener les études techniques préalables (diagnostic amiante et déchets...), les études de maîtrise d'œuvre et la réalisation d'une première phase de travaux de désamiantage et de déconstruction.

- Scy-Chazelles – Mont Saint-Quentin (n°opération RM7X08)

Après l'acquisition du site et sa cession à l'EPFL, Metz Métropole souhaite, dans un premier temps, que le groupe fortifié du Mont Saint Quentin soit ouvert au public en toute sécurité car cet espace fait déjà l'objet d'une fréquentation traditionnelle par les habitants de l'agglomération. Une enveloppe de 500 000€ a été validée en CORTHEX pour des études de maîtrise d'œuvre et la réalisation d'une première phase de travaux de mise en sécurité (pose ou reprise de garde-corps, fosses à combler, condamnation d'accès, maçonnerie de confortement de certaines parties de bâtiments dégradées,...). Ces travaux sont cofinancés à parts égales par Metz Métropole et la politique de traitement des friches militaires.

Les délibérations B13/067 à B13/069 sont adoptées.

4.5 – Opérations mixtes de reconversion

5 opérations sont examinées pour un montant de 2.43M€. Les interventions programmées contribuent à la reconversion de 15ha.

✓ **Commune de Dieulouard (n°opérations RD4H26 et RP4H11)**

La commune de Dieulouard souhaite profiter de la requalification progressive du site UFP pour envisager un aménagement à vocation d'habitat. Le schéma d'aménagement proposé dans le cadre des études préalables a fixé comme objectif la construction d'une centaine de logements dont une quinzaine de parcelles individuelles, la réhabilitation des bureaux MILANDRI en maison médicale et la création d'un parking paysager sur l'emprise UFP. Ce projet revêt un fort enjeu pour la commune qui souhaite sa concrétisation malgré les contraintes de pollution et d'inondabilité qui grèvent ce secteur. La commune a sollicité l'EPFL pour qu'il mène les études de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification du site et des études techniques. Elles sont estimées à 80 000€ pris en charge à 80% par la politique de traitement des espaces dégradés et à 20% par la commune. Afin d'analyser les risques sanitaires éventuels et de mener les études de maîtrise d'œuvre des travaux de dépollution, une

enveloppe de 60 000€, cofinancée à 80% par la politique de traitement des sites et sols pollués et à 20% par la commune a par ailleurs été validée par le CORTHEX.

Les délibérations B13/070 et B13/071 sont adoptées.

✓ **Commune de Cousances-les-Forges (n°opérations RD5H31 et RP5H10)**

La Commune de Cousances-les-Forges souhaite installer sur le site de l'ancienne usine DÜKER SAS un regroupement scolaire en collaboration avec les communes voisines et a sollicité l'intervention de l'EPFL pour réaliser une étude de faisabilité. La politique de traitement des espaces dégradés cofinance à 80% cette étude estimée à 60 000€. Le site étant par ailleurs pollué, il convient d'étudier et de caractériser les pollutions pour définir la manière dont elles pourront être prises en compte. Une étude environnementale, estimée à 40 000€, sera cofinancée à 80% par la politique de traitement des sites et sols pollués et à 20% par la commune.

Les délibérations B13/072 et B13/073 sont adoptées.

✓ **Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse (n°opérations RD5H32 et RP5H09)**

L'EPFL, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, a réalisé une étude de diagnostics et de vocation afin de définir les moyens de valoriser le quartier Saint-Jean à Bar-le-Duc. Cette dernière a permis à la Communauté d'Agglomération de formaliser un projet d'implantation d'un EHPAD de 141 lits, la création d'un foyer logement de 3 600m^2 et la réalisation de plus de 60 logements. Ce projet implique le désamiantage et la déconstruction des bâtiments présents sur site. Ces travaux (200 000€) sont intégralement pris en charge par la politique régionale de traitement des espaces dégradés. Des travaux spécifiques de gestion des pollutions (300 000€) seront par ailleurs pris en charge à parts égales par la politique de traitement des sites et sols pollués et la collectivité.

M. SERRIER ne prend pas part au vote.

Les délibérations B13/074 et B13/075 sont adoptées.

✓ **Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (n°opérations RD7M85, RD7M86, RP7M14 et RD7M87)**

Propriété de la communauté d'agglomération du Val de Fensch, le site du haut-fourneau d'Uckange est au centre d'un projet culturel qui a pour objectif de témoigner de l'ancienne activité sidérurgique en Lorraine et à ce titre doit être accompagné d'un développement économique. C'est pourquoi, en 2012, une étude globale a permis de définir un programme des actions à mener pour la requalification du site.

Quatre conventions relatives au programme de reconversion sont présentées aujourd'hui :

- Les études préalables et les études de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification paysagère : 80 000€ cofinancés à 80% par la politique de traitement des espaces dégradés et à 20% par la collectivité,
- Les travaux de terrassement et de paysagement : 1.2M€ pris en charge intégralement par la politique de traitement des espaces dégradés,
- Les travaux de dépollution : 240 000€ cofinancés à 75% par la politique de traitement des sites et sols pollués et à 25% par la collectivité,
- Les mesures conservatoires et les épurations secondaires sur le bâti : 180 000€ cofinancés à 80% par la politique de traitement des espaces dégradés et à 20% par la collectivité.

Les délibérations B13/076 à B13/079 sont adoptées.

✓ **Commune de Beauménil (n°opérations RD8H56 et RP8H16)**

La commune de Beauménil souhaite requalifier l'ancien site de la société Lorraine de Céramique pour pouvoir accueillir des artisans ou des petites PME. Des diagnostics techniques sont nécessaires afin de proposer différents scénarii et coûts d'aménagement. Une enveloppe de 50 000€, intégralement prise en charge par la politique régionale de traitement des espaces dégradés, sera consacrée à cette étude de définition. Il convient par ailleurs de mener une étude environnementale (50 000€) permettant de définir les contraintes et les modalités de prise en charge des pollutions présentes sur le site. Cette étude est prise en charge intégralement par la politique régionale de traitement des sites et sols pollués.

Les délibérations B13/080 et B13/081 sont adoptées.

4.6 – Opérations diverses

✓ **Communauté de Communes du Pays de Commercy et Préfecture de la Meuse (n°opération OD5A01)**

Une étude technique et de vocation ainsi que divers diagnostics techniques et environnementaux doivent permettre de finaliser un projet de requalification du quartier Oudinot à Commercy. Ces études, estimées à 150 000€, sont prises en charge à 80% par le Fonds pour la Restructuration des Etablissements de la Défense et à 20% par l'EPFL sur ses fonds propres.

La délibération B13/082 est adoptée.

✓ **Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (n°opération ODXA03)**

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de la société SYSTEM 2000 (siège de l'EPA), l'EPFL est chargé de mener les études de maîtrise d'œuvre et les divers

diagnostics préalables aux travaux, conformément aux dispositions de la convention-cadre territoriale n° ODXA01, en date du 28 janvier 2013. Ces études (500 000€) sont cofinancées à 90% par l'EPFL sur ses fonds propres et 10% par l'EPA.

La délibération B13/083 est adoptée.

4.7 – Avenants conventions reconversion

M. GAUTHIER présente les deux avenants inscrits à l'ordre du jour.

Les exposés des motifs et les changements proposés figurent dans le tableau annexé au présent compte-rendu.

M. CORZANI ne prend pas part au vote pour l'avenant relatif à JOEUF-Graphie 3.

La délibération B13/084 est adoptée.

5 – POINTS DIVERS

- Requalification des berges de l'Orne

M. GAUTHIER indique aux administrateurs, que dans le cadre de la requalification des berges de l'Orne, un contentieux relatif à la solidité de deux passerelles est en cours depuis 2006. L'expert nommé par le tribunal de grande instance vient de rendre son rapport qui conclut à la dangerosité des passerelles.

M. CORZANI indique que c'est une question récurrente de la part de la population et il se réjouit de cette avancée même si, pour le moment, les passerelles demeurent interdites à la circulation.

- Contrat Particulier Etat Région

M. GAUTHIER indique que des propositions ont été faites au Préfet de Région et que nous sommes en attente d'un retour.

Mme WALTNER indique M. le Préfet a transmis les propositions régionales mais qu'il n'y a pour le moment pas de retour des services du Premier Ministre. Par ailleurs, des discussions doivent avoir lieu avec la Région sur les priorités qui devront être retenues.

M. LIOUVILLE indique que le Président de la Région proposera en septembre de débloquer une enveloppe de 50M€ qui doit venir cofinancer ce contrat et confirme les discussions à intervenir avec les services de l'Etat.

- Préparation du PPI 2014/2018

M. GAUTHIER indique que le PPI doit être adopté avant la fin de l'année. La Direction propose que début octobre ait lieu un Conseil d'Administration durant lequel sera

présenté le projet de PPI relatif aux politiques à mettre en oeuvre. Ce sera l'occasion de recueillir les premières observations et d'engager un débat avec tous les administrateurs. Un autre Conseil d'Administration, en décembre, devra lui permettre d'approuver le PPI.

M. GAUTHIER rappelle qu'un groupe de travail avec les administrateurs et les représentants de l'Etat s'est réuni deux fois. Un diagnostic a été partagé par tous et des propositions de la Direction ont été discutées pour ce qui concerne les politiques et les modalités d'intervention. Une des demandes des administrateurs sur laquelle la Direction devait travailler consistait à voir si une intervention uniforme sur l'ensemble du territoire lorrain, sans tenir de compte de la situation de certaines collectivités, était possible. La Mission d'Expertise Economique et Financière a été consultée pour essayer de trouver le critère distinctif qui pourrait être retenu. Il apparait que le Potentiel Fiscal Agrégé (PFIA) par habitant (agrégation, pour l'ensemble intercommunal, des richesses fiscales communales et intercommunales majorées de la somme des dotations forfaitaires) pourrait être retenu pour que les intercommunalités les moins riches puissent bénéficier d'une prise en charge bonifiée. Cette proposition offre également l'avantage d'être simple à mettre en oeuvre.

M. ROYER demande s'il serait possible de réaliser une simulation croisant ce potentiel fiscal à celui de l'effort fiscal demandé par les collectivités.

M. CORZANI s'interroge sur l'opportunité de retenir les données relatives aux communes plutôt que celles relatives aux intercommunalités. Selon lui, certaines communes avec peu de moyens peuvent faire partie d'une intercommunalité plus riche, auquel cas ces communes seraient pénalisées.

M. LALANDRE rappelle qu'aujourd'hui les déconstructions sont prises en charge à 100%. Il a été proposé de passer à 80% sur l'ensemble du territoire lorrain. Il n'y est pas favorable car certaines petites communes ne seraient plus en mesure de mener des opérations de déconstruction. Compte-tenu du niveau de la trésorerie de l'établissement, il s'interroge sur la motivation de cette proposition.

M. GAUTHIER répond qu'il ne s'agit pas d'une question d'économie. C'est une manière d'encourager les collectivités à ne pas privilégier les démolitions plutôt que les réhabilitations, mais également parce qu'une collectivité engagée financièrement dans un projet de reconversion, a plus d'intérêt à réaliser son projet d'aménagement ensuite.

M. PILLET suggère que de manière même informelle, les propositions de la Direction en termes de prises en charge financière soient soumises aux autorités de tutelle dans la mesure où cela impacte la redistribution de la TSE sur le territoire régional.

- Fin du contrat de projet

M. GAUTHIER indique que l'EPFL, la Région et l'Etat cofinancent les politiques de l'établissement. Si la Région, et l'EPFL disposent déjà des crédits nécessaires à finaliser la programmation du présent PPI, M. le Préfet de Région a du solliciter un abondement

de crédits au titre du FNADT. Si une enveloppe complémentaire ne pouvait être obtenue, la Direction propose de s'interroger, à l'occasion du prochain Conseil d'Administration, sur l'opportunité de procéder à une programmation uniquement sur la base des crédits de la Région et de l'EPFL, afin de ne pas pénaliser l'avancement de certains projets. Mme WALTNER indique que cette proposition devrait être soumise à M. le Préfet de Région et qu'il faudrait s'interroger sur la nécessité de passer un avenant au contrat de projet dans la mesure où les clefs de financement seraient modifiées.

- BOULAY – Muller TP

M. GAUTHIER indique que l'ancien propriétaire a assigné l'établissement en justice en raison du non-paiement de l'acte litigieux. La Direction travaille avec le Président de la Communauté de Communes du Pays Boulageois à la recherche d'une solution amiable qui consisterait en l'annulation de la vente à l'EPFL. Elle serait alors faite directement à la Collectivité.

- Prochaines réunions

M. BOLMONT invite les administrateurs à prendre note des prochaines réunions comme suit :

- CA et Bureau le 2 octobre 2013
- Bureau le 20 novembre 2013
- CA le 18 décembre 2013

Avant de lever la séance, M. BOLMONT souhaite informer les administrateurs que M.GAUTHIER est susceptible d'être appelé à d'autres fonctions prochainement. Il regrette une telle nouvelle dans la mesure où il n'a pas été consulté avant même que la démarche ne soit entamée.

M. LALANDRE considère que ce n'est pas une bonne nouvelle pour la Lorraine et espère, qu'à titre personnel, son départ soit pour lui l'occasion de mettre à profit ses compétences dans un autre établissement tout aussi important que l'EPFL.

M. CORZANI partage les propos de M. LALANDRE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BOLMONT demande aux administrateurs s'ils souhaitent débattre d'autres points. Aucune question n'est abordée.

Le Président remercie l'ensemble des participants d'avoir bien voulu assister à cette réunion.

La séance est levée à 17H00.

Le Directeur Général de l'EPFL,

Pascal GAUTHIER
P/délégation,
Jean-Christophe COURTIN
Directeur Général Adjoint

Le Président du Conseil d'Administration,

Jean-Paul BOLMONT

ANNEXE COMPTE RENDU BUREAU DU 26/06/2013 - AVENANTS CONVENTIONS FONCIERES

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modification proposée
TERVILLE ZAC Solotra et la petite Ouette (N°FC7B11) Avenant n°1	**Ville de Terville et Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville** *Convention du 12/04/11*	Modification du périmètre à acquérir	4.5ha	+226m²
HETTANGE-GRANDE Extension ZAE (n°FC7M02) Avenant n°1	**Communauté de Communes de Cattenom et environs** *Convention du 12/07/10*	Modification du périmètre à acquérir pour tenir compte de l'évolution du projet et adaptation de l'enveloppe en raison de la modification de l'estimation France Domaine suite à modification de zonage PLU	13ha09a11ca Et 550 000€	+4ha79a64ca Et +344 000€
PIENNES – LANDRES Cité de Landres (n°FD4020) Avenant n°3	**EPCI du Bassin de Landres** *Convention du 01/09/08* *Avenant n°1 du 29/11/11* *Avenant n°2 du 23/08/12*	Prorogation des délais en raison des difficultés de la collectivité pour obtenir un prêt et pour trouver un acquéreur	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2015 et mise à jour de l'échéancier en conséquence
CLEMERY Ferme de Foucaud (n°FD4031) Avenant n°1	**Commune de Clemery** *Convention du 30/04/09*	Prorogation des délais en raison de difficultés de commercialisation	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2014 et mise à jour de l'échéancier en conséquence
PAGNY-SUR-MOSELLE Parc de l'avenir (n°FD4032) Avenant n°1	**Commune de Pagny-sur-Moselle** *Convention du 18/12/09*	Prorogation des délais en raison de négociations difficiles avec un propriétaire (15 indivisaires)	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2015

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modification proposée
FLAVIGNY-SUR-MOSELLE Lotissement (n°FD4048) Avenant n°2	**Commune de Flavigny-sur-Moselle** *Convention du 29/07/09* *Avenant n°1 du 29/03/12*	Prorogation des délais en raison de négociations amiables difficiles	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2014 et mise à jour de l'échéancier en conséquence
STENAY Extension ZAC des cailloux (n°FD5003) Avenant n°2	**Communauté de Communes du Pays de Stenay** *Convention du 21/07/08* *Avenant n°1 du 06/07/10*	Prorogation des délais en raison de difficultés dans les acquisitions	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2015 et mise à jour de l'échéancier en conséquence
NIEDERVILLER Faïenceries (n°FD7045) Avenant n°1	**Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre** *Convention du 07/04/09*	Prorogation des délais en raison du retard pris dans la libération des biens et leur remise en état par l'ancien exploitant	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2015 et mise à jour de l'échéancier en conséquence
KOENIGSMACKER Lotissement (n°FD7089) Avenant n°2	**Commune de Koenigsmacker** *Convention du 25/07/12* *Avenant n°1 du 29/10/12*	Modification du périmètre à acquérir en raison d'un propriétaire qui souhaite céder l'intégralité d'une parcelle et erreur matérielle dans la date de rachat dans la convention d'origine	3h10a Et Date limite de rachat 30 juin 2013	+7a Et Report au 30 juin 2016 + mise à jour de l'échéancier en conséquence
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE Site verrier (n°FD7093) Avenant n°1	**Commune de Saint-Louis-les-Bitche** *Convention du 26/09/12*	Modification du périmètre à acquérir et, en conséquence, de l'enveloppe financière	2000m² Et 10 000€	+33m² Et +9 000€
SAINT-DIE-DES-VOSGES Quartier gare pôle multimodal (n°FD8006) Avenant n°2	**Commune de Saint-Dié-des-Vosges** *Convention du 17/01/08* *Avenant n°1 du 15/04/10*	Prorogation des délais en raison de négociations amiables avec RFF qui ont pris du retard	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2015 et mise à jour de l'échéancier en conséquence

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modification proposée
NANCY Ilot des jardiniers (n°005-39) Avenant n°2	**Ville de Nancy** *Convention du 11/05/04* *Avenant n°1 du 05 /05/10*	Prorogation des délais en raison d'un retard pris dans les acquisitions et attente d'un projet précis de la collectivité	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2015 et mise à jour de l'échéancier en conséquence
NOMENY Equipement public (n°090158) Avenant n°3	**Commune de Nomeny** *Convention du 16/01/07* *Avenant n°1 du 15/10/09* *Avenant n°2 du 07/04/11*	Prorogation des délais en raison du retard pris dans la mise en place du PLU et en conséquence, dans la définition du projet d'aménagement	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2014 et mise à jour de l'échéancier en conséquence
DIEUE-SUR-MEUSE ZA des Deux Haies (n°121002) Avenant n°2	**Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue** *Convention du 11/01/08* *Avenant n°1 du 30/12/10*	Prorogation des délais en raison de difficultés dans les acquisitions	Date limite de rachat 30 juin 2013	Report au 30 juin 2015 et mise à jour de l'échéancier en conséquence

ANNEXE COMPTE RENDU BUREAU DU 26/06/2013 - AVENANTS CONVENTIONS RECONVERSION

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modification proposée
STENAY Ancienne fonderie LFE (N°RD5H23) Avenant n°1	**Commune de Stenay** *Convention du 19/07/2011*	En raison d'un nouvel état environnemental du site, déterminé grâce à de nouveaux diagnostics environnementaux préconisés par la DREAL, il est nécessaire de mettre à jour l'étude de vocation initiale. Il convient donc de modifier l'enveloppe de l'opération	40 000€ TTC	+ 20 000€ TTC
JOEUF Graphie 3 (n°RD4M25) Avenant n°2	**Commune de Joeuf** *Convention du 19/10/10* *Avenant n°1 du 05/12/12*	Augmentation de l'enveloppe de travaux consacrée à la réhabilitation suite à une modification du projet (cf intrusion sur le site de juillet 2011 et constat de dégradation d'un transformateur contenant de l'huile contaminée aux PCB, entrainant une contamination du sous-sol.)	TOTAL TRAVAUX : 478 000 €TTC Dont déconstruction : 350 000€ TTC (100% TED) Et réhabilitation : 128 000€ TTC (80%TED/20% Commune)	TOTAL TRAVAUX : 714 050 €TTC (soit +236 050€ TTC) Dont déconstruction : 350 000€ TTC (100% TED) Et réhabilitation : 364 050€ TTC (soit +236 050€ TTC) (80%TED/20% Commune)